

Résolution n° 1 - Campagne - CEN Filpac CGT 4 décembre 2014

« Sauvons le droit des salariés à la représentation syndicale »

Positions adoptées par le congrès de la CGT jointes

1. La fin des instances représentatives du personnel (IRP) est programmée, que la « négociation sur le dialogue social » aboutisse ou non les 18 et 19 décembre 2014...

Le patronat s'acharne contre les élections, tant celles des DP et CE que celle des conseillers prud'homaux. Le sort des élections professionnelles libres de délégués élus sur liste syndicale est compromis de la même manière que les élections et l'existence des conseillers et tribunaux prud'homaux. Le patronat est décidé à nier le fait syndical, tant dans les entreprises de plus de 250 salariés que dans les autres. Son texte du 21 novembre 2014 l'indique sans ambiguïté.

2. Le Medef cherche à remplacer le syndicalisme indépendant par des « conseils d'entreprise » dirigés et présidés par le seul employeur selon ses intérêts.

La Troïka Macron-Valls-Hollande est prête à légiférer ou à prendre des ordonnances pour éradiquer le syndicalisme sur la base des exigences patronales, comme il s'apprête à détruire les tribunaux prud'homaux. La CFDT a donné son accord pour une « représentations syndicale unique ». Le Medef s'engouffre dans la brèche pour imposer ses « conseils d'entreprise », prenant la place des IRP – CE, DP et CHSCT. Les ANI Medef CFDT transposés en lois avaient ouvert la voie, en particulier l'accord de janvier 2013 devenu « loi flexisécurité » en juin de la même année. Il consacrait déjà l'enfermement de la représentation des salariés dans les cadres définis par le patronat.

3. L'offensive patronale, un tournant historique !

En rupture avec la loi du 20 août 2008 sur la représentativité et les lois encadrant les DP, CE et DS, le patronat, sous prétexte d' « enlever les cadenas », veut pousser son rapport des forces au maximum, et réaliser son projet historique, bouter les syndicats et leurs représentants hors de l'entreprise. Leurs conseils d'entreprise n'ont d'autre fonction que le service des actionnaires.

4. **Priorité des priorités, la défense du droit des salariés à la représentation syndicale de leurs intérêts doit être organisée sans délai.**

Les élus de la Filpac CGT, forts de la légitimité que leur confère le suffrage des salariés, tiendront des assemblées générales avec tous les salariés pour les informer des dangers que court la représentation syndicale de leurs intérêts.

Sur cette base d'information la plus large, les élus Filpac CGT organiseront des délégations auprès des dirigeants de leur entreprise.

Ils élargiront la démarche au groupe, et organiseront au plan local et régional des assemblées de délégués portant les mêmes exigences (Dirrecte, Préfecture, Conseil régional...).

Ils proposeront à leurs homologues des autres syndicats cette campagne : « **Ensemble sauvons le droit des salariés à la représentation syndicale.** »

Ils proposeront à la signature, notamment dans l'entreprise, un pacte d'assistance mutuelle contre la tentative patronale de liquider la représentation syndicale indépendante au profit du « conseil d'entreprise ».

Ils en tiendront informées leurs confédérations respectives.

Le CEN assurera la progression de la campagne et fera le bilan de sa première étape dès janvier 2015.